

Séance publique du 12 décembre 2006

Délibération n° 2006-3824

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Elvya**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi démocratie et proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération en date du 4 novembre 2002.

L'activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains dans le périmètre des villes de Lyon et Villeurbanne a été confiée, par délégation de service public, à la société Elvya par contrat en date du 23 juillet 2004.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi que le bilan d'activités au titre de l'exercice 2005.

Il a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 6 novembre 2006 et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices (dans le cadre du précédent contrat de délégation de service public), les principaux indicateurs d'activités de l'année 2005.

Libellé		2003 (1)	2004 (2)	2005	Variation 2004-2005	
					en %	tendance
indicateurs d'activité globalisés sur l'année pour Prodith et Elvya	chaleur commercialisée	256 700 MWh	277 200 MWh	276 098 Mwh	0 %	→
	froid commercialisé	41 363 MWh	33 842 MWh	35 639 MWh	+ 5 %	↗
	vapeur commercialisée	12 699 MWh	14 587 MWh	14 099 Mwh	- 3 %	↘

(1) activité dans le cadre de la convention avec Prodith

(2) activité dans le cadre de la convention avec Prodith et Elvya (changement de délégataire au 1er septembre 2004)

L'année 2005 se caractérise par un niveau d'activité stable pour le chaud (deux hivers rigoureux), en hausse pour le froid.

Libellé		Prévisionnel 2005 (en k€)	Réalisé 2005 (en k€)	Variation réalisé-prévisionnel	
				en %	tendance
indicateurs financiers Elvya	chiffre d'affaires	17 077	17 944	+ 5 %	↗
	charges d'exploitation	15 891	16 990	+ 7 %	↗
	résultat	1 186	954	- 20 %	↘

Le nouveau contrat de délégation de service public conclu avec la société Elvya comprend un compte d'exploitation prévisionnel établi sur la base d'engagement de développement du réseau pour la durée du contrat.

La hausse des marchés énergétiques impacte directement le volume de dépenses et de recettes ;

Vu ledit rapport ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2005 produit par la société Elvya au titre du contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,